

« Tous Habitants »

Colloque GEOPOINT Amiens Juin 2020

## HABITER C'EST AUSSI TRAVAILLER

« HABITER CHÔMEUR C'EST SURVIVRE A L'INHABITABLE »

« IL FAUDRA BIEN REAPPRENDRE UN JOUR A HABITER LA VILLE PRODUCTIVE ET VIVANTE »

### Préambule

Dans cette proposition nous essaierons de nous interroger sur la condition « habitante » de ceux qui, subissant la double peine dans leur territoire, à la fois vivent exclus du monde du travail, sans activité et privés d'emploi, souvent de longue durée, même dans des villes reconnues « productives »,

et dans le même temps survivent condamnés à l'« invisibilité » et à l'« inanimé », un paradoxe s'agissant de villes souvent connotées « vivantes ».

On remarquera que cette forme de « violence humaine discriminatoire » ne se retrouve pas avec la même acuité et fréquence dans la nature et le monde du vivant, qu'il soit végétal ou animal. Ce qu'attestent les travaux les plus avancés de la centaine de laboratoires universitaires qui ont entrepris d'investir les démarches biomimétiques pour innover durablement. A titre d'exemple, le commensalisme, qui est un type d'interaction biologique naturelle, est très fréquent voire systématique entre deux êtres vivants, l'hôte fournissant une partie de sa propre nourriture au commensal.

Si besoin était de telles leçons seraient encore à prendre aussi pour notre monde du travail.

C'est pourquoi la présente proposition pour « Tous Habitants » sera l'occasion de mettre en miroir le thème de l'« habitat » et celui des « habitats » au sens polysémique et polytopique des termes, convoquant les êtres « habitants » de toute nature y compris ceux du monde vivant dans sa biodiversité dont on peut noter le renouveau dans la demande sociale d'une nature en ville.

Il importe de rappeler que si habiter c'est vivre, habiter ne se conçoit pas hors de ce binôme habitat-travail, sachant que l'un souvent conditionne l'autre et réciproquement.

Car si habiter ensemble c'est pour tout un chacun se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, s'éduquer, se cultiver, se rencontrer, partager, s'entraider, coopérer, se divertir, aimer vivre dans son quartier, apprécier le bien-être dans sa ville, sa commune, voyager pour mieux y revenir... ce devrait être aussi y travailler et bénéficier d'un emploi!

Au-delà de ces considérations nous proposerons de voir comment dans des villes qualifiées par essence de productives et vivantes la prise en compte de certains critères d'urbanisme et d'aménagement peuvent également contribuer à apporter des solutions face à ce chômage de longue durée qui s'est installé dans leur quotidien, et qui maintient une part très importante des citoyens à l'écart des aménités urbaines, et leur refuse l'accès au co-habitat générateur du vivre ensemble.

### **Et si demain, un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée était possible ?**

Après les explorations de ces dernières années autour de l'agriculture (« Habiter c'est aussi se nourrir »), de la mobilité (« La ville accueille aussi ceux qui bougent »), MALTAE, une association d'ingénierie culturelle, a décidé de s'impliquer en fin d'année 2019 sur la question de l'emploi. En effet, sous les apparences d'un « pays de Cocagne, Côte d'Azur, soleil et plages au sable fin », les communes littorales varoises présentent dans les fiches INSEE un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale (14,5 % pour Hyères en 2016). Compte tenu des relations établies avec l'association nationale TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) qui accompagne l'expérimentation nationale votée à l'unanimité du Parlement en 2016, MALTAE a été invité à participer à la constitution d'un réseau régional en PACA. A Jouques, commune de 10 000 habitants, seul territoire Zéro Chômeur de la Région Sud PACA faisant partie de l'expérimentation nationale, se sont retrouvés six des territoires émergents de la Région, potentiellement candidats pour la deuxième phase de l'expérimentation.

A ce jour, depuis deux ans, dans dix territoires pionniers, ont été créés plus de huit cent emplois, résorbant plus de 60 % du nombre des chômeurs de longue durée.

L'idée est simple et repose sur trois fondamentaux : 1 personne n'est inemployable ; 2 ce n'est pas le travail qui manque ; 3 ce n'est pas l'argent qui manque

En partant du rappel, inscrit dans la Constitution française depuis 1946, que : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* », le projet vise à proposer à tout chômeur de longue durée depuis plus d'un an et habitant une Commune depuis au moins 6 mois, sur la base du volontariat, un emploi en CDI. Le défi est de valoriser la capacité d'initiative de ces acteurs pour innover et créer de nouveaux emplois répondant aux besoins locaux non satisfaits, non concurrentiels aux emplois existants. L'outil créé pour permettre de réorienter le coût de la privation d'emploi vers ce marché d'emplois nouveaux et complémentaires est l'EBE, (Entreprise à But d'Emploi), conventionnée pour créer des CDI au SMIC. Pour mettre en œuvre le projet, un appui indispensable : un groupe local. A Jouques, l'EBE s'appelle ELAN et a remis sur le marché du travail 110 des 155 chômeurs de longue durée identifiés sur la commune.

Porté à son démarrage par les acteurs bien connus de l'Economie sociale et solidaire tels que ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs France, la Fédération des acteurs de la solidarité, le Pacte Civique, le projet pour lequel la loi fut votée en février 2016 à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat aborde aujourd'hui sa deuxième phase de déploiement pour démultiplier le dispositif. En Région SUD PACA, le groupe de territoires émergents à ce jour informel a prévu de s'organiser en « grappe », pour se fédérer et échanger, et de se retrouver chaque trimestre .

Bien que le droit à l'emploi soit un bien commun, inscrit dans le marbre de la Constitution depuis 1946 il est plus de deux millions et demi de personnes « habitantes » qui sont en France, de manière chronique, depuis de très nombreuses années éloignées de l'emploi, soit plus de 10 % de la population active, une personne sur 10 autour de nous. Cela paraît bien insupportable dans la société d'aujourd'hui, à un moment où s'engage une période cruciale de transition, à commencer par la lutte contre le gaspillage à tous les sens du terme, dont celui des forces vives et des savoirs faire, toutes générations confondues.

Il se trouve que depuis 3 ans en France dix communes pionnières inventent et expérimentent une manière solidaire de créer et offrir LE PLEIN EMPLOI POUR TOUS. Compte tenu des résultats plus que prometteurs de l'expérimentation en cours (cf bilans intermédiaires [http://www . etclid.fr](http://www.etclid.fr)) un élargissement territorial conséquent est d'ores et déjà envisagé auquel s'attellent les initiateurs de TZCLD et l'Etat.

Ainsi, à l'instar du territoire de Jouques dans les BDR, qui fait partie des 10 territoires pionniers sélectionnés en 2016 par l'Etat en phase 1 de l'expérimentation nationale TZCLD « Territoires Zéro Chômage de Longue Durée », - avec des résultats très probants-, de nouveaux « territoires » émergent à différentes échelles, urbaines, péri-urbaines, rurales... un peu partout en France, et quelques-uns en Région SUD PACA (Marseille, Berre l'Etang, Fuveau, Apt, Grasse, Avignon, Arles,...), en vue de candidater à l'élargissement territorial annoncé très récemment par les responsables de l'expérimentation, avec l'assentiment réaffirmé de l'Etat à travers son Ministère du Travail.

Force est de constater qu'il n'existait pas de territoire candidat dans le Var, lequel comprend pourtant des secteurs d'emploi, littoral compris, où l'on observe des taux de chômage parfois plus importants que la moyenne nationale, notamment chez les jeunes et les seniors (jusqu'à des 14-15% entre 25 et 65 ans Source Insee 2016) .

Un territoire Hyères et alentours est entré en phase d'émergence et une équipe projet se met en place, consciente que dans les conditions de l'Anthropocène, une nouvelle période bio-géologique (et géographique) où les activités humaines à l'échelle planétaire exercent un impact destructeur sur la vie sur terre, il faut faire face localement aussi aux inégalités et au changement climatique.

**Il s'agira donc d'imaginer d'autres possibilités pour « habiter ».**

Dans notre territoire autour de la Rade d'Hyères de nouvelles synergies doivent être envisagées entre les dimensions environnementale, biologique, sociale, économique, culturelle et politique. Cela amène à penser l'espace en termes de coévolution et d'interactions, et à travailler sur des dynamiques de projets régénérateurs, en alliant vitalités inclusives et métaboliques

On l'a souligné plus haut, le milieu urbain local est confronté à des inégalités croissantes et à des conflits produits par l'invisibilité, par l'exclusion et la marginalisation, l'inaccessibilité au logement, au travail et à l'emploi, à l'éducation et aux services publics.

C'est pourquoi pour lutter contre ces ruptures sociales, il a été jugé que les milieux « habités » dans ces territoires d'expérimentation se doivent d'être appréhendés comme des lieux potentiels d'application de nouvelles politiques et pratiques inclusives, à l'image exemplaire de ce que représente en France l'expérimentation territoriale de lutte contre le chômage de longue durée votée à l'unanimité des 2 assemblées en 2016.

Les vitalités inclusives mettent au premier plan les modes de faire qui peuvent permettre d'établir une justice territoriale articulant le social avec l'écologique. Les questions d'accessibilité aux infrastructures publiques, à l'habitat, au travail et à l'emploi, devront occuper une place prépondérante, favorisant la convivialité et le bien-vivre ensemble.

L'équipe projet est convaincue que prendre mieux soin des milieux vivants pourrait réellement promouvoir l'inclusion en transformant les espaces ségrégués en lieux d'échange, de co-apprentissage et de biodiversité. Cela pourrait permettre de nouvelles narrations inclusives des milieux habités à travers les différentes échelles et l'intergénérationnel, mobilisant aussi des formes de démocratie collaboratives.

Dans le choix de tout site d'expérimentation territoriale, - et ceux concernant l'innovation sociale comme les TZCLD, là où les cadres programmatiques locaux à venir pourraient accompagner aussi leur évolution, - les projets à envisager se devront prioritairement de mettre l'accent sur cette prise en considération de la dimension inclusive des milieux « habités ».

D'autre part les vitalités métaboliques vont au-delà du couple nature-culture, permettant ainsi aux projets qui entrelacent architecture, urbanisme et paysage d'identifier et de négocier avec un ensemble de transformations prenant en compte les éléments naturels, comme l'eau, les flux de matières, l'énergie... intervenant dans les cycles de vie. Ces mises en relation génèrent des milieux « habités ».

### **Promouvoir de nouvelles formes de pratiques d'«habiter ».**

L'adaptation au changement climatique, l'intégration de la nature et de la biodiversité, sont autant de dimensions que les sites « habités » devraient déclencher pour pouvoir être transformables en écosystèmes, entre nature et culture.

Les projets d'« habiter », un quartier, une commune, un bassin de vie, le littoral, l'espace marin, se doivent de pouvoir traduire, dans leurs propositions, cette dynamique métabolique qui s'avèrera créative d'activités nouvelles et créatrice d'emplois.

### **En conclusion**

Les sites d'expérimentation TZCLD évoqués auront à combiner des critères, à savoir :

- pour ce qui est de l'inclusivité , dans des territoires où il est nécessaire et possible de développer l'équité sociale, avec des programmes en faveur de la mixité sociale et de l'intégration, contribuant à lutter contre la ségrégation sociale, avec des processus qui impliqueront les acteurs et en particulier les « habitants ».
- pour le métabolisme urbain, rural, littoral , avec des enjeux de transformation de l'existant qui prennent en compte les impacts environnementaux, avec des processus qui développeront l'économie

des ressources et la réutilisation de l'existant à différentes échelles ; avec des sites impactés par le changement du climat, où il est nécessaire de proposer des solutions spatiales adaptées.

Des sites d'expérimentation et d'innovation sociale tels les TZCLD, dans leurs objectifs de transformation, devraient donc pouvoir permettre de prendre en compte ces deux dimensions, inclusivité et métabolisme.

Des questions se posent encore : Comment intégrer l'évolution des mobilités et l'accessibilité dans les territoires « productifs et vivants »? Comment l'équité spatiale peut-elle contribuer à l'équité sociale ? Comment connecter le social et le spatial ? Comment créer un équilibre productif entre territoires, entre urbain & rural, entre actifs et chômeurs, entre riches & pauvres ?

Enfin dans quelle mesure les divers projets locaux proposés par les candidats à l'occasion des prochaines élections municipales pourront-ils participer ou non à mettre ainsi en espace, ressources, biens communs, recyclages, hybridations, mises en partage et temporalités,... tout en les ménageant ?

Ce dernier questionnement reste posé à moins d'un mois d'échéances électorales locales déterminantes pour l'émergence et le déploiement du site d'expérimentation « Hyères et alentours » sur le littoral varois.

Hyères le 20 /02/2020

**Jean-Louis Pacitto**

*Architecte dplg honoraire urbaniste*

*Membre de MALTAE Mémoire à lire, territoire à l'écoute*

*Membre du Pôle bénévole TZCLD et référent de l'équipe projet « Hyères et alentours »*

*Chercheur bénévole associé Action littoral UMR 7300 ESPACE*

*Membre du CEEBIOS Centre européen d'excellence du biomimétisme de Senlis  
GIS Habitat bio-inspiré*

#### ***Références internet***

<http://maltae.org/zero-chomeur/> MEMOIRE A LIRE TERRITOIRE A L'ECOUTE

<http://habitat-cooperactif.eu/territoires-zero-chomeur/> PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS+

<http://tzclld.fr> et <http://etclld.fr> Sites d'accompagnement de l'expérimentation nationale TZCLD

### ***Références institutionnelles***

*La Loi de 2003 sur le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales*

*La Loi d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée*

*Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée*

*Décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 relatif à l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée*

*Arrêté du 24 novembre 2016 fixant la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée*

### ***Références bibliographiques***

***Zéro Chômeur / Dix territoires relèvent le défi*** C. Hédon D. Goubert D Le Guillou Editions  
Quart Monde Editions de l'Atelier 2019

***Refaire le monde ...du travail / Une alternative à l'ubérisation de l'économie*** S. Graceffa  
Editions REPAS 2016

***Aux Entrepreneurs associés / La coopérative d'activités et d'emploi*** E. Bost Editions REPAS  
2016